

## **COMMUNE DE BEAUSSAULT**

#### **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022**

Après une visite sur le terrain au bois de Beaumont, le maire ouvre la séance à 20h35. Mickaël LEJEUNE est excusé, ayant donné son pouvoir à Laurent FOURNIER. Philippe STRAGIER est absent. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

#### 1.Bois de Beaumont.

Après le constat de nouvelles coulées de lisier dans le bois à partir de la ferme de Beaumont, il est décidé de rédiger une nouvelle convention bipartite établissant des obligations de résultat suivant un échéancier. Le non-respect des clauses de la convention entraînerait l'engagement de poursuites judiciaires. Délibération n°15/2022.

#### 2. Subvention aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

ACPG-CATM 76 Haute-Béthune = 150€; Comité d'animation de Grattenoix = 300€; Comité des fêtes de Beaussault = 300€; Coopérative scolaire = 300€; Ecole de musique de Forges = 50€. La participation au feu d'artifice, soit 250€ à chaque comité, sera versée s'il y a lieu. Délibération n°16/2022.

## 3. Taux d'imposition communal.

Après en avoir débattu, le Conseil décide d'appliquer une augmentation de 1,5% à chaque taxe. Délibération n°17/2022.

## 4. Permanences bureau de vote élection présidentielle, 10 et 24 avril 2022.

8.00-10.45 : Christophe Mouquet, Agaïna Hue, Nathalie Legrand

10.45-13.30 : Mickaël Lejeune, Maguy Lefebvre, Bruno Renier

13.30-16.15: Laurent Auvray, Daniel Etienne, Philippe Stragier

16.15-19.00 : Félix Vander Brigghe, Laurent Fournier, Virginie Houard

### 5. Questions diverses donnant lieu à délibération.

- . réfection de la voirie impasse du bois Hulin : deux devis ont été reçus. Après étude des documents, le devis de la société RAMERY est retenu pour un montant de 42 996€ HT. Délibération n°18/2022.
- . avenants pour la salle polyvalente : du fait de plus-values et de moins-values résultant de travaux réalisés quatre avenants reçus sont à valider. Pour la société RAMERY, le total du lot VRD s'établit à 236 000€ HT. Pour la société MBI, un complément de 1 750€ représentant la pose de plaques inox de protection sur des portes. Pour la société IDELEC, un complément de 2 750€ HT. Pour la société BURAY, un complément de 320,02€ HT. Délibération n°19/2022.

- . lot 13 « cuisine » de la salle polyvalente : le Conseil confirme son choix antérieur attribuant ce lot à la société SOVIMEF pour un montant de 40 917,88€ HT. Délibération n°20/2022.
- . encaissement de chèques : le Conseil accepte l'encaissement de deux chèques de GROUPAMA l'un de 115,70€, l'autre de 255,94€ correspondant à des régularisation de contrats. Délibération n°31/2022.

# 6. Autres questions diverses (pêle-mêle).

- . le raccordement électrique de la salle polyvalente est prévu le 14 avril
- . *l'inauguration de la salle polyvalente* pourrait avoir lieu le samedi 18 juin à 10h30. Un film rappelant les phases de construction est en gestation
- . la porte de la *chapelle de Grattenoix* sera prochainement lasurée. Des devis seront demandés pour la réfection de l'enduit intérieur.
- . la *vitesse de circulation dans Grattenoix* est excessive. Contact sera pris avec la Direction des routes pour étudier la pose de ralentisseurs
- . la personne qui a accroché et cassé *un poteau téléphonique impasse du bois Hulin* s'est manifestée en mairie. Elle fait une déclaration auprès de son assurance
- . la *peinture des toilettes et du dortoir de l'école* sera refaite pendant les vacances estivales. Pour la classe elle-même, cela sera réalisé ultérieurement, après réfection de la couverture qui devrait être prévue lors du vote du budget 2022
- . face à l'étonnement exprimé par un conseiller sur les critères d'âge concernant l'inscription en école maternelle, il est rappelé que ce domaine est du ressort de l'Education nationale
- . en réponse à un courrier anonyme reçu en mairie, il est précisé que la mise en place d'une « boîte à livres » est bien prévue dès que la cantine scolaire déménagera dans la nouvelle salle et que la suggestion de création d'un distributeur automatique de pain sera soumise à des boulangers
- . le *véhicule communal* exige de nouvelles réparations. Son remplacement qui doit être envisagé à brève échéance sera étudié selon les possibilités financières
- . pour le *concours des maisons fleuries*, deux passages seront programmés pour tenir compte de différentes phases de floraison
- . le conteneur à verre situé près de l'impasse du calvaire sera déplacé près de la réserve incendie route de Sergueux
- . les dons en faveur de l'Ukraine déposés en mairie sont arrivés en Ukraine, près de Lviv. Une lettre de remerciement nous a été remise par la représentante des exilés qui ont convoyé les objets jusqu'à la frontière polonaise avec l'Ukraine. Merci adressé aux habitants et aux élus
- . Christophe Mouquet est intégré au comité de pilotage du projet éolien Nesle Hodeng/Beaussault
- . Commission cimetière le 05/04 à 19h15 et commission aménagement de l'espace public le 12/04 à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 22h50.